

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré
à usage locatif par les locataires.*

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le
22 juin 1965

Le Président,

Signé : Marie-Hélène CARDOT.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législat.) : 1^{re} lecture : 1231, 1268, 1337 et in-8° 325.
2^e lecture : 1435, 1453 et in-8° 359.

Sénat : 1^{re} lecture : 146, 179 et in-8° 82 (1964-1965).
2^e lecture : 220 et 230 (1964-1965).
